



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 29 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIX DES CARBURANTS POUR LE MOIS DE FEVRIER 2021

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En janvier 2021, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une augmentation sensible du cours moyen du Brut, en moyenne de 10,4 %. Néanmoins, le climat optimiste sur la reprise de la demande mondiale qui a fait grimper les cours du pétrole début janvier, est maintenant tempéré par le regain constaté de la pandémie de covid-19.
- Pour l'essence et le gasoil, leur cour continue de progresser sans pour autant atteindre leur niveau d'avant la pandémie : +15,7 % pour l'essence et +9,4 % pour le gasoil en moyenne.
- La hausse du prix du butane se poursuit +11,3 % . Stimulé par la demande son cours a retrouvé le niveau d'avant la pandémie.

La parité euro/dollar augmente légèrement de 0,4 %, un euro vaut 1,2185 dollar en janvier contre 1,2140 dollar en décembre. L'Euro est soutenu par des taux d'intérêt bas, la reprise persistante des actions et une demande morose de dollars américains.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, à compter du 1^{er} février 2021 à zéro heure :

Supercarburant sans plomb :	1,43 €/L soit +6 c€/L par rapport à janvier 2021 (1,37 €/L) ;
Gazole routier :	1,22 €/L soit +3 c€/L par rapport à janvier 2021 (1,19 €/L) ;
Bouteille de gaz de pétrole liquéfié : (de 12,5 kg)	25,78 € soit +50 c € par rapport à janvier 2021 (25,28 €).

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en janvier 2021 est de 1,40 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,29 €/L pour le gazole routier.

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle**

